



OFFRE D'EMPLOI

ADJOINT.E ADMINISTRATIF.VE - URBANISME

Département :	Urbanisme et environnement
Statut :	Temporaire, durée indéterminée (remplacement)
Date de début de l'affichage :	29 août 2024
Date de fin de l'affichage :	6 septembre 2024

Village fier de sa nature et de sa culture, Val-David est un milieu de vie inspirant et vibrant où l'engagement, l'éducation, la diversité, la créativité et la bienveillance contribuent à son développement durable et forgent son identité.

DESCRIPTION DU POSTE

Relevant du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, la personne titulaire du poste sera notamment appelée à :

- Apporter un soutien administratif aux membres du service
- Préparer, rédiger et mettre en page différents rapports, notes, tableaux et présentations
- Distribuer le courrier et les courriels
- Accueillir les citoyens et citoyennes et répondre aux appels
- Répondre à des questions générales et fixer des rendez-vous

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme d'études collégiales en bureautique ou toute autre formation équivalente
- Maîtrise du français parlé et écrit
- Attitude positive, entregent et souci du service à la clientèle
- Sens de l'organisation et minutie

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire horaire de 28.28 \$ à 34.41 \$ selon la convention collective des cols blancs en vigueur
- Avantages sociaux : une indemnité équivalente à 13.2 % du salaire est ajoutée sur chaque paie
- Poste temporaire, durée indéterminée (remplacement)
- Poste à temps plein (possibilité de poste à temps partiel, à discuter)
- Date d'entrée en fonction : dès que possible

Nous croyons que la diversité est une force au sein d'une équipe et nous invitons chaleureusement les femmes, les personnes autochtones, les personnes appartenant à un groupe ethnique ou culturel marginalisé et les personnes vivant avec un handicap à présenter leur candidature.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature d'ici le **6 septembre 2024** à l'adresse suivante : emploi@valdavid.com. La Municipalité se réserve le droit de combler le poste afin la fin de l'affichage.